

CONDITIONS GENERALES ET REGLEMENT DE PARTICIPATION AU CONCEPT

Tous les inscrits et adhérents à notre concept « Retraite et Séniors en Tunisie », s'engagent à accepter ces conditions générales et règlement, afin de garantir toutes les chances de succès au projet.

1 – Concept et projet :

Le projet est présenté par une note de préliminaires et informations générales que les inscrits et adhérents sont sensés avoir lue, bien assimilée et acceptée.

Le concept est géré et organisé par La Société Jasmin Services s.a.r.l, à travers un département dénommé « Retraite et Séniors en Tunisie », via son représentant légal qui est le chef du projet et du concept ou de toute autre personne mandatée.

La Société Jasmin Services, joue un rôle d'intermédiaire social pour aider une catégorie ciblée de personnes à profiter d'une vie paisible sans contraintes majeures pour le bonheur de tous, et ne peut en aucun cas être considérée comme un agent de voyages ou de voyagiste ou d'organisme social. Aucun transporteur aérien ou maritime ne sera conseillé par Jasmin Services aux futurs résidents pour se rendre sur le lieu de résidence choisi. Chacun est libre de voyager par le transporteur de son choix.

2 - Candidature et nombre :

La candidature est susceptible d'engendrer une sélection. Il s'agit d'accepter l'adhésion de personnes autonomes, en bonne santé et bien portantes de catégorie du Groupe Iso Ressources « GIR 6 » Le nombre sera en fonction des disponibilités dans les hôtels conventionnés, selon le taux d'occupation et les saisons. La sélection et les critères de celle-ci sont totalement laissés à la discrétion du chef de projet, et selon la disponibilité.

4 – Consignes:

Les résidents inscrits s'engagent à respecter les consignes qui leurs seront données, indiquées sur le bulletin d'inscription qu'ils auront à remplir, contenant toutes les informations demandées et seront priés d'adopter une attitude responsable et claire.

5 – Responsabilité:

Les résidents dans les unités hôtelières objet du concept « Retraite et Séniors en Tunisie », dégagent la Société Jasmin Services et son représentant légal de toute responsabilité découlant de la vie au quotidien, de ce qui pourrait advenir au niveau de la santé, des prises en charge et des remboursements des soins, ainsi que pour tout dommage corporel ou matériel, causés aux tiers, à eux-mêmes, à leurs accompagnateurs ou à leurs éventuels véhicules dans quelques conditions qu'elle soient.

6 - Confirmation des candidatures :

Une fois retenue, votre candidature définitive de résidence dans les établissements faisant l'objet de notre concept vous sera confirmée par courrier ou e-mail.



7 – Tarif :

Le tarif est pour un minimum de séjour d'un mois hors la haute saison touristique qui sera annoncée au cas par cas selon les résidences hôtelières et varie avec un supplément si la période de séjour choisie coïncide durant la saison touristique, dite « haute saison ».

Par contre, si le résident aura choisi de résider à l'année, le tarif appliqué sera celui du mois y compris la haute saison.

Toute inscription fera l'objet d'un paiement intégral minimum d'un mois au plus tard 15 jours avant la date d'installation.

Les tarifs sont annoncés sur le site et clairement définis selon les dates, les périodes, les régions et les catégories des hôtels. Une mise à jour des tarifs de 2024 se fera avant la fin décembre 2023.

8 – Modalités de paiement :

Pour les résidents de plus d'un mois, les paiements se feront mensuellement et au plus tard le 25 de chaque mois par virement ou chèque sur le compte de notre société en France ou de celui de notre représentant en Tunisie, lequel vous sera indiqué lors de votre inscription.

9 - Frais d'annulations :

Il sera retenu 30% pour toute annulation intervenant avant les 15 jours de la date d'installation, et ce, pour quelque raison qu'elle soit, en compensation des frais de gestion, de dossiers et autres.

Aucun remboursement ne sera accordé 15 jours avant la date d'installation.

Prévoir à cet effet une assurance annulation auprès de la compagnie de votre choix.

Toute demande d'annulation devra impérativement être signifiée à la société Jasmin Services par lettre recommandée avec accusé de réception <u>ou par email, et uniquement à (contact@retraitetunisie.fr).</u> La date du cachet de la poste ou de l'envoi de l'e-mail faisant foi et sera prise en compte pour le calendrier des frais d'annulation. Aucune annulation par téléphone ou sur une autre adresse e-mail ne sera acceptée.

<u>A vous de contracter une assurance annulation</u> auprès de la compagnie de votre choix pour obtenir un remboursement des sommes éventuellement retenues. <u>Nul n'est à l'abri d'un imprévu !</u>

<u>En aucun cas il ne sera procédé à un remboursement selon le pourcentage retenu une fois que le calendrier des annulations aura été entamé!</u>

La Société Jasmin Services se réserve le droit d'annuler toute inscription de résidence 20 jours avant le départ pour cause d'événements imprévisibles et/ou cas de force majeure. A ces conditions, le remboursement serait total.

10 - Formalités administratives :

Les formalités administratives tels que : Passeport, CIN, demande de titre de séjour en Tunisie, autorisation d'utiliser un véhicule à vous provenant de l'étranger et autres, demeurent à votre charge.

11 - Compris dans votre forfait:

Pour l'ensemble des résidents, les forfaits incluent, l'hébergement en pension complète avec boisson soft en hôtels 3 ou 4 étoiles durant tout le séjour en Tunisie, y compris l'accès à tous les endroits de loisirs des hôtels, le contrôle médical traditionnel (prise de tension, mesure du taux de diabète

Document à retourner paraphé



éventuel et de la température) au moins à raison d'une fois par semaine dans une infirmerie à disposition. Tout autre service, consommations dans les bars, excursions et autres seront en supplément et à payer directement à l'hôtel.

Votre famille et proches auront la possibilité de venir vous rendre visite et séjourner pour la période de leur choix à un tarif préférentiel.

12 - Cas de force majeure :

En raison de l'épidémie du COVID-19 et, sait-on jamais ce qui pourrait advenir et se décider par les autorités dans le futur ou en cas de nouvelles mesures sanitaires prises et décidées par les pays des résidents ou La Tunisie, la société Jasmin Services, ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable vis-à-vis des résidents pour toutes contraintes qu'ils auraient à vivre des éventuelles décisions gouvernementales ou tout dommage qui pourrait leur être causé. A cet effet, les participants dégagent Jasmin Services de toutes responsabilités (civile, financière et autres qu'elles soient), découlant de tous les cas de force majeure qu'ils soient.

Voir avec une compagnie d'assurance pour vous prémunir de tous risques qui ne pourraient en aucun cas faire partie des responsabilités du concepteur du projet.

13 - Litiges et compétence territoriale :

En cas de litige, tout sera fait pour trouver un accord amiable entre les parties, et à défaut, seuls les tribunaux de Toulouse ou de Tunis seront compétents.

Je déclare exacts les renseignements portés sur la fiche d'inscription, avoir eu accès à toutes les informations utiles, lu et approuvé les conditions générales liées à ma résidence en Tunisie et je décharge le concepteur du projet de toute responsabilité découlant de mon adhésion au concept « Retraite et Séniors en Tunisie » pour tous dommages corporels ou matériels, causés aux tiers, à moi-même ou à la dégradation de mon état de santé dans quelques conditions qu'elles soient. J'accepte de même toutes modifications portées dans le choix des résidences hôtelières ou de report de date éventuel pour cas de force majeure et décidées par Jasmin Services qui seraient dans un but d'améliorer les conditions de mon séjour afin qu'il soit le plus adapté et agréable possible, et éventuellement, toute solution de rechange toujours à prestations égales ou similaires.

Fait à le	Nom et Prénom
	Signature précédée de la mention «Lu et approuvé»

DOCUMENT A RETOURNER SIGNE